

OUZBÉKISTAN



Assistants de langue française

Fiche-pays 2023-2024

Mise à jour (21/12/2023) : L'accueil d'assistants de langue française en Ouzbékistan en 2024-2025 n'est pas confirmé. Cette fiche sera mise à jour le cas échéant.

Nombre de postes offerts	2 postes seront proposés pour la première fois à la rentrée 2023-2024
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Ouzbékistan	<p>En complément <u>des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site</u> de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir une connaissance du russe permettant de faire face à la vie quotidienne est obligatoire (un justificatif sera demandé aux candidats ayant obtenu un diplôme ou une certification en russe) ; avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L2.
Villes ou régions d'affectation	Tachkent, Samarcande, Boukhara ou une autre ville (selon accords). Les candidats peuvent indiquer leur préférence dans leur lettre de motivation.
Établissements	École primaire, collège, lycées, principalement en école présidentielle.
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international publie les résultats à partir du mois de juillet.</p> <p>Contrat 9 mois (1^{er} septembre 2023 - 30 mai 2024)</p>
Temps de travail et de congés	<p>16 heures maximum par semaine face aux élèves Congés selon le calendrier local.</p>

Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle Environ 500 USD net</p> <p>Le salaire est versé par l'institution d'accueil</p>
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Assistants de langue française

Fiche-pays 2023-2024

	<p>Installation Le billet Paris-Tachkent Aller-retour est pris en charge par l'institution d'accueil. L'hébergement est pris en charge par l'établissement d'accueil et l'assistant est logé sur le campus dans une chambre indépendante. Les frais de nourriture sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié de l'établissement d'affectation.
Permis de travail et visa	<p>Type de visa : visa de travail Frais de visa : pris en charge par l'institution d'accueil Frais d'enregistrement : pris en charge par l'institution d'accueil</p>
Couverture sociale	Afin d'obtenir le visa requis, l'assistant devra impérativement souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Liens utiles	<p>Ambassade de France à Tachkent : https://uz.ambafrance.org/ Ambassade d'Ouzbékistan à Paris : http://www.ouzbekistan.fr/site/index?language=x</p>
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les renouvellements ne seront possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité sera accordée aux nouveaux candidats.

Merci de lire attentivement les [informations sur la procédure de candidature](#).